

COMITÉ MIXTE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

COMPTE RENDU

23^e réunion tenue le 3 février 2005 à Québec,
au 150, boul. René-Lévesque, 16^e étage, salles F et G
à compter de 13 h 30

PRÉSENCES

M. Clément Bernier, directeur général, Commission scolaire des Monts-et-Marées
M. André Blanchet, directeur de la planification et du développement, Secteur FPTFC
M. Serge Côté, directeur général des programmes et du développement, Secteur FPTFC
M. Robert Dépatie, sous-ministre adjoint à la formation professionnelle et technique et à la formation continue
M. Luc Desgagnés, directeur de la gestion des ressources, Secteur FPTFC
M^{me} Louise Dionne, secrétaire générale, TRÉAQFP
M. Carl Filiatreault, directeur des programmes – Québec, secteur FPTFC
M. Wayne Goldthorp, directeur général adjoint, Commission scolaire New Frontiers
M. Bernard Laflamme, directeur du Pavillon Technique, Commission scolaire de la Capitale
M. Jean-Claude Lecompte, directeur de l'éducation des adultes et de la FP, Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
M. Claude Painchaud, adjoint au sous-ministre adjoint à la FPTFC
M. Robert Pleau, conseiller, Fédération des commissions scolaires
M^{me} Lise Poulin, direction générale des régions
M. Marcien Proulx, directeur général, Commission scolaire Pierre-Neveu
M. Raynald Thibeault, directeur général, Commission scolaire De La Jonquière
M^{me} Nicole Tremblay, directrice des programmes – Montréal, secteur FPTFC
M. Jean-Noël Vigneault, directeur de la formation continue et du soutien, Secteur FPTFC

ABSENCES

M^{me} Viviane Croubalian, directrice de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, Commission scolaire Lester-B.-Pearson
M. Yvon Gagnon, coordonnateur au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, Commission scolaire De La Jonquière
M. Yvon Lavertu, directeur des Services aux entreprises et à la main-d'œuvre, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
M^{me} Francine Lebeau, directrice générale adjointe, Commission scolaire des Samares
M. Robert Mills, directeur général adjoint, Commission scolaire Lester-B.-Pearson

PERSONNE INVITÉE

M Louis Dallaire, responsable du dossier des partenariats public-privé, Secteur de la FPTFC

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

- Reconnaissance des acquis
- Formation de courte durée en entrepreneuriat

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2004

Le compte rendu est adopté sans aucune modification.

3. SUITES AU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 octobre 2004

- *Sous-comité sur les plans de réussite*
Point à l'ordre du jour.
- *Projets d'articulation FP et FT*
Point à l'ordre du jour.
- *Coût de l'acier : ajustement des paramètres financiers*
Ce dossier fera l'objet de discussions lors de la rencontre du sous-comité sur le financement, le 4 février 2005. M. Luc Desgagnés informe que les propositions iront dans le sens de la modification des paramètres financiers applicables en 2005-2006. De plus, certaines solutions *ad hoc* devraient toutefois être appliquées dès l'année en cours.

M. Raynald Thibeault considère qu'il faudrait aussi mener une réflexion similaire relativement à l'augmentation du coût d'autres matériaux, notamment celui du bois. M. Bernard Laflamme ajoute que les modifications du financement pour le RM devraient être regardées par secteur d'activités et non de façon généralisée à l'ensemble des secteurs. M. Robert Dépatie invite les participants à faire valoir leur point de vue par le biais de leurs représentants au sous-comité sur le financement.

- *Sous-comités du Comité mixte FP*
Point à l'ordre du jour.
- *Nombre de jeunes en formation professionnelle*
Point à l'ordre du jour.
- *Dossier « Agriculture »*

M. Serge Côté rappelle que le ministère de l'Éducation avait proposé la mise en place d'une instance de concertation, formée de décideurs des organismes et ministères partenaires, et ayant comme objectif d'harmoniser l'ensemble des actions.

Monsieur Côté informe que ce dossier a évolué et que, pour l'instant, les travaux sont davantage orientés vers une démarche de diagnostic sectoriel et d'analyse des problématiques plutôt que d'harmonisation des pratiques. En conséquence, il a été convenu que le comité serait composé d'experts plutôt que de décideurs. Les mêmes organismes partenaires y sont toutefois représentés. Deux rencontres ont jusqu'à maintenant eu lieu et une troisième est imminente.

4. FRAIS CHARGÉS AUX INDIVIDUS ET AUX PARENTS.

M. Luc Desgagnés commente un tableau sommaire des frais exigés en formation professionnelle, préparé suite à une collecte de données réalisée à l'automne 2004 auprès de 11 commissions scolaires (29 centres de formation). Il ressort de cette enquête que les frais chargés aux élèves varient considérablement d'un programme à l'autre et d'un centre à l'autre (pour un même programme).

Ce tableau est extrait d'un rapport qui sera déposé, le 8 février prochain, au *Groupe de travail sur les frais exigés des parents*, mandaté par le ministre pour analyser cette question. La formation professionnelle a été incluse à ce mandat suite à certaines interrogations de la Protectrice du citoyen. Le rapport sera suivi, en avril 2005, du dépôt de balises (applicables dès 2005-06) qui viendront préciser la notion de gratuité scolaire pour les élèves jeunes. On y retrouvera notamment un rappel des objectifs ministériels ainsi que certaines lignes directrices visant à guider les conseils d'établissement dans leur prise de décision à cet égard.

À une question de M. Raynald Thibeault, M. Desgagnés répond que le rapport fera la distinction entre les clientèles jeunes et adultes, lorsque ce sera pertinent. Certains participants considèrent que les élèves inscrits en formation professionnelle sont tous (ou presque) des « adultes » au sens de la Loi (article 2) et que, par conséquent, ils n'ont pas droit à la gratuité scolaire. M. Robert Dépatie répond que cette interprétation doit être questionnée pour les 16-18 ans notamment et suggère plutôt d'attendre le dépôt du rapport pour clarifier cette question. Finalement, M. Thibeault exprime son inquiétude concernant la courte échéance pour le dépôt des balises et au peu de temps que cela laissera aux commissions scolaires pour y réagir.

5. RAPPORT DES SOUS-COMITÉS

- **Sous-comité sur les formations de courte durée**

En l'absence de M. Robert Goyer, aucun rapport d'étape n'est présenté par ce sous-comité.

M. Robert Dépatie demande qu'un état de situation soit présenté lors de la prochaine rencontre du Comité mixte sur le nombre de groupes (AEP) amorcés et complétés jusqu'à maintenant ainsi que sur leurs sources de financement.

M. Robert Pleau informe que trois cohortes ont terminé un programme d'AEP. De plus, quelques autres cohortes sont en cours de formation.

- **Sous-comité sur l'évaluation des apprentissages**

Ce sous-comité s'est réuni le 22 novembre dernier. Outre l'approbation du plan de travail et le choix des priorités d'action, cette rencontre a principalement porté sur le « Cadre de référence sur la planification des activités d'apprentissage et d'évaluation ». Ce document (version finale) sera publié en mars 2005 et fera l'objet d'une tournée d'information dans le réseau scolaire. De plus, M. André Blanchet informe que la prochaine rencontre du sous-comité portera principalement sur les critères permettant de statuer sur les programmes d'études devant faire l'objet d'épreuves ministérielles.

Enfin, M. Blanchet annonce qu'en mars 2005, aura également lieu le lancement d'un outil-vidéo de formation conçu à l'intention des personnes qui interviennent dans le domaine de l'évaluation (examens, spécifications, programmes locaux, etc.).

- **Sous-comité sur les plans de réussite**

M. Carl Filiatreault fait le point sur les travaux relatifs aux cinq programmes ciblés.

- *Mécanique automobile* et en *Dessin industriel*, les travaux sont complétés.
- *Santé, assistance et soins infirmiers* : Suite à l'adoption de la Loi 90 et de ses effets sur le programme d'études, les travaux de révision de cinq modules ont dû être mis en veille, pour une période d'un an. Ceux-ci reprendront toutefois sous peu et un plan de travail sera déposé.
- *Secrétariat* et *Comptabilité* : Une démarche sera effectuée auprès des commissions scolaires ayant trouvé des solutions aux problèmes identifiés en ce qui a trait à la réussite dans ces programmes. Celles-ci pourront éventuellement être utilisées par le réseau.

Enfin, M. Filiatreault informe qu'aucun nouveau programme d'études ne fera l'objet de travaux particuliers du sous-comité sur les plans de réussite.

- **Sous-comité sur la promotion et la valorisation de la FPT**

Le sous-comité s'est réuni le 12 janvier 2005 et, conformément à ce qui avait été demandé, la représentation ministérielle y a été considérablement réduite. M. Jean-Noël Vigneault informe que le sous-comité travaillera cette année sur trois objets principaux :

- identifier pourquoi la promotion ne donne pas toujours les résultats escomptés dans certains programmes;
- analyser le lien entre la campagne nationale de promotion et les plans régionaux de communication et proposer des actions pour maximiser les retombées;
- analyser la collaboration entre les établissements et les entreprises notamment en ce qui concerne les stages et l'exploration professionnelle et proposer des pistes d'amélioration.

- **Sous-comité sur l'articulation des programmes et la continuité de formation**

M. Raynald Thibault déplore le fait que ce sous-comité ne se soit pas encore réuni et demande au Sous-ministre adjoint quelles sont ses intentions à cet égard. On convient de reporter cet échange au point 8 de la présente rencontre.

6. LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

M. Luc Desgagnés explique que, suite au dépôt par le Conseil du Trésor d'une Politique cadre sur partenariats public-privés (PPP), en juin 2004, le Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue a confié à une personne-ressource, M. Louis Dallaire, le mandat d'en analyser les impacts potentiels sur les réseaux de la FP et de la FT.

M. Dallaire se joint à la rencontre et présente un document explicatif sur le concept de PPP, ses principes directeurs (ex. projets de grande envergure, besoin vérifié et justifié, résultats mesurables, partage optimal du risque, etc.) ainsi que sur les conditions permettant de garantir l'intérêt public (ex. qualité, transparence, continuité des services publics, reddition de compte, protection de l'intérêt du public, etc.).

M. Dallaire signale que le cadre strict de la Loi est très difficilement applicable aux exemples habituels de partenariat qu'on retrouve dans le réseau de la FP, entre des établissements et des entreprises (ex. partage de locaux, d'expertise, d'équipement, etc.). La plupart de ces partenariats ne peuvent être qualifiés de PPP au sens légal.

M. Wayne Goldthorp demande si les paramètres et règles applicables aux organismes publics (ex. surface du dispositif pour un programme) continuent de s'appliquer dans les cas de PPP. M. Desgagnés répond affirmativement. Finalement, à une question de M. Marcien Proulx qui demande si le secteur des jeunes dispose aussi des services d'un expert sur les PPP (comme M. Dallaire au SFTFC), on répond que M. Michel Parent s'occupe de ce dossier dans l'équipe de M. Gilles Marchand.

7. COMITÉ DE LIAISON DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL (CLESEC)

M. Robert Dépatie présente le mandat confié à ce comité :

- porter une attention particulière et constante aux ajustements qu'il paraît nécessaire d'apporter aux divers encadrements de système, tels les régimes pédagogiques, les normes et pratiques administratives et les règles budgétaires, pour assurer les arrimages entre les deux ordres d'enseignement ;
- recenser et suivre les projets et expérimentations de liaison entre les commissions scolaires et les collèges, particulièrement en formation professionnelle et technique.

Le CLESEC s'est réuni pour une première fois, le 14 janvier dernier. Aussi, en plus de l'adoption d'un plan de travail, il a été décidé d'élaborer, d'ici la fin-février, une grille d'analyse (grille de lecture) des projets d'initiatives partenariales. M. Robert Pleau signale que le CLESEC n'a pas de responsabilité décisionnelle à l'égard de ces projets..

M. Raynald Thibault ajoute qu'il n'y a pas d'argent nouveau pour ces projets que le support ministériel n'est pas réservé qu'aux seuls projets déjà déposés et qu'il est encore possible de déposer d'autres projets. M. Robert Dépatie rappelle que les initiatives partenariales ne sont pas des « projets-pilotes » et qu'il n'y a pas eu d'appel d'offre. Celles-ci relèvent de la volonté exprimée par des établissements secondaires et collégiaux de répondre ensemble à une problématique régionale.

Par ailleurs, M. Dépatie rappelle que, suite au Forum des régions, le ministre de l'Éducation a reçu le mandat du Premier Ministre de déposer, d'ici la fin-février, un plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique. Même si le contenu de ce futur plan n'est pas encore précisé et accepté par le ministre, on peut anticiper qu'il traitera de toutes les questions pertinentes à favoriser un meilleur arrimage et une plus grande fluidité entre les deux ordres d'enseignement, ce qui ne saurait exclure le traitement des initiatives partenariales.

Finalement, M. Raynald Thibault propose que le sous-comité sur l'articulation des programmes FP et FT soit maintenu malgré la création du CLESEC. M. Dépatie abonde dans le même sens. On convient toutefois qu'il est préférable d'attendre le dépôt du plan de rapprochement FP et FT, l'évolution du CLESEC ainsi que les suites qui seront données aux orientations sur l'enseignement collégial avant d'en réactiver les travaux. M. Dépatie ajoute qu'il faudra s'assurer de la participation de représentants du secteur de l'enseignement collégial à ce sous-comité.

8. LE RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION SUR L'ÉDUCATION À LA VIE PROFESSIONNELLE

M. Robert Dépatie présente brièvement les grandes lignes de ce rapport. Le CSE propose la mise en place des trois chantiers suivants :

- prendre en compte dès le primaire, le processus de maturation personnelle et professionnelle des étudiants, afin de les aider à faire un choix professionnel valorisant pour eux;
- préciser, dans une perspective systémique de formation tout au long de la vie, la nature et la place de la formation générale à chaque étape du cheminement éducatif;
- donner aux personnes la possibilité d'exercer leur droit à la reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences.

M. Dépatie s'enquiert des réactions des membres du Comité mixte face à ce rapport et demande si des actions ont été amorcées dans le réseau à cet égard. De façon générale, tous soulignent la qualité du rapport et de son contenu. Toutefois, le rapport étant relativement récent, M. Thibault répond qu'aucune action concertée n'a encore été mise en oeuvre.

M. Laflamme considère que le rapport fait ressortir la nécessité de consacrer des ressources additionnelles pour répondre aux besoins spécifiques d'une clientèle de plus en plus jeune. Finalement quelques membres du Comité s'étonnent que le rapport ait utilisé l'expression « étudiants plutôt que « élèves » pour identifier les personnes inscrites en formation professionnelle.

9. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MESURES D'ACCESSIBILITÉ DES JEUNES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Robert Dépatie informe qu'il a convenu avec M. Réjean Morel, de la FCSQ, de la mise sur pied d'un groupe de travail restreint dont le mandat sera d'identifier et de proposer les ajustements et améliorations susceptibles d'augmenter de façon significative le taux d'accès des jeunes en formation professionnelle. La composition de ce groupe reste encore à préciser et les travaux devraient s'amorcer au mois de mars 2005.

M. Dépatie ajoute que ce groupe portera notamment une attention spéciale aux pratiques reliées à l'admission et à l'inscription ainsi qu'aux arrimages entre les écoles secondaires et les centres de formation professionnelle. On attend aussi de ce groupe qu'il puisse formuler certaines recommandations et proposer des solutions ayant un impact à court terme.

10. LES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

M. Dépatie résume brièvement le contenu des orientations annoncées récemment par le ministre de l'Éducation :

- augmentation de l'autonomie des collèges;
- modification des certains éléments du processus de gouvernance;
- capacité pour les collèges de développer de nouveaux programmes lesquels devront toutefois être soumis à l'approbation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial;
- possibilité pour les collèges d'adapter certains programmes existants (patrimoine) pour répondre aux réalités locales ou régionales;
- possibilité d'adapter des conditions d'admission afin de permettre aux cégeps d'admettre des élèves n'ayant pas toutes les conditions d'admission;
- création de sanctions intermédiaires (à définir);
- souplesse accrue de certaines conditions d'organisation (ex : calendrier scolaire);
- possibilité de créer des diplômes de spécialisation (post DEC).

M. Dépatie ajoute que le Ministre de l'Éducation conserve toutefois la décision ultime sur l'approbation des programmes, la carte des enseignements ainsi que sur les investissements.

Les représentantes et représentants des commissions scolaires s'interrogent sur les effets de certaines orientations, notamment celles concernant les conditions d'admission. On considère que cela aura un impact négatif sur la diplomation au secondaire. M. Clément Bernier signale que les cégeps imposent souvent déjà des activités de mise à niveau aux élèves et que l'admission d'élèves sans DES ne fera qu'empirer la situation. M. Marcien Proulx déplore que la formation manquante pourra dorénavant être offerte par des enseignants du collégial plutôt que ceux des commissions scolaires.

M. Dépatie rappelle que les conditions générales d'admission et les objectifs de réussite des collèges vont demeurer et que les modifications envisagées seront balisées dans le cadre légal et réglementaire. L'intention du Ministre est de procéder avec toute la prudence et l'encadrement

requis. À cet égard, il prend bonne note des commentaires exprimés. Il ajoute par ailleurs que toutes les parties intéressées auront l'occasion de faire valoir leur point de vue dans le cadre du processus d'adoption du cadre légal et réglementaire (Loi sur les cégeps ainsi que Règlement sur le régime des études collégiales).

11. APPROBATION DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les membres du Comité mixte prennent connaissance de la liste des programmes de formation qui seront soumis au sous-comité des programmes de formation du CNPEPT, le 17 février prochain.

M. Dépatie souligne l'importance de faire la distinction entre le processus d'approbation des programmes et celui de l'implantation des programmes. L'approbation d'un programme par le ministre ne signifie pas que ce programme sera implanté ou que les ressources sont disponibles pour ce faire. M. Serge Côté ajoute toutefois que certains programmes actualisés pourraient être implantés par les commissions scolaires s'ils ne nécessitent pas de contribution financière du MEQ. Dans ces cas, il invite les commissions scolaires à prendre contact à cet effet avec le ministère.

Finalement, en réponse à une question de M. Jean-Claude Lecompte, M. Blanchet informe que les programmes seront disponibles sur le site du MEQ lorsqu'ils seront approuvés.

12. CONTINGEMENT EN FORMATION PROFESSIONNELLE

M. André Blanchet présente un document sur les contingentements des programmes de formation professionnelle, en 2005-2006. Il informe que le contingentement du programme *Information aérienne* sera levé si le nouveau programme est implanté.

13. VARIA

- *La reconnaissance des acquis*

M. Raynald Thibault exprime sa préoccupation relative au fait que les organismes privés et les partenaires du marché du travail procèdent de plus en plus à la création de toutes sortes d'attestations de reconnaissance des acquis.

M. Dépatie signale que la reconnaissance des acquis n'a pas toujours pour fin la diplomation dans un programme d'études québécois et peut viser aussi d'autres buts, dont l'exercice d'une profession. Il cite notamment le cas des infirmières diplômées provenant d'autres pays. Il croit, à cet égard, que les ordres professionnels et autres partenaires du secteur de l'emploi doivent aussi assumer leurs responsabilités.

M. Dépatie rappelle l'importance que le système d'éducation offre des services directs à la population et que c'est dans cette perspective que se situent les objectifs du ministère :

- mieux soutenir les commissions scolaires qui offrent des services;

- rendre plus visibles les actions concrètes du réseau.

Finalement, M. Dépatie informe que, lors de la dernière rencontre du Comité mixte sur la formation continue, le 2 février 2005, il a été convenu de procéder à une enquête visant à mieux connaître ce qui se fait dans le réseau (FP, collégial et éducation des adultes) en matière de services de reconnaissance des acquis. À cet effet, un questionnaire sera expédié à tous les CFP, CÉA et collègues, dès la semaine du 7 février. Ce questionnaire pourra être complété en ligne ou sur papier et l'échéance de retour a été fixée à la fin-mars.

- *Formations courtes en entrepreneuriat*

En réponse à une question de M. Thibault, M. Jean-Noël Vigneault informe que la mise au point faite par M. Wojtek Winnicki, dans sa lettre du 24 janvier à madame Pâquerette Gagnon, présidente de l'ADIGECS, est tout à fait conforme à la réalité de ce dossier et a permis de rectifier la situation auprès de l'ensemble des partenaires.

14. FIN DE LA RENCONTRE

M. Dépatie remercie tous les membres du Comité mixte pour leur participation. La prochaine rencontre aura lieu à Montréal, le 17 mars prochain. La rencontre est levée à 17 h 15.

Claude Painchaud, secrétaire de réunion
05/02/06